

6. Quels sont les avantages du Dossier de santé ?

Votre Dossier de santé sera constamment mis à jour et sera accessible aux professionnels de la santé qui vous prodiguent des soins et des services. Il ne vous sera plus nécessaire de fournir à chacun d'eux une copie de votre dossier médical ou de répéter toute l'information qui s'y trouve.

De plus, le professionnel que vous consultez pourra rapidement prendre connaissance de l'ensemble de votre profil de santé et disposera d'une information plus complète pour évaluer votre état de santé et agir immédiatement. Ainsi :

- votre médecin pourra vous prodiguer les soins les plus appropriés et les risques d'erreur médicale seront réduits ;
- vous aurez probablement moins de tests à passer, car les résultats de vos examens et analyses précédents seront disponibles en tout temps, ce qui éliminera les répétitions inutiles ;
- votre médecin et votre pharmacien pourront assurer une meilleure utilisation des médicaments, ce qui réduira les risques d'interactions médicamenteuses.

Avec le Dossier de santé, vous pourrez continuer à consulter les professionnels de la santé de votre choix.



Pour plus d'informations :
www.dossierdesante.gouv.qc.ca

Services Québec:
418 644-4545

Pour les personnes sourdes et malentendantes :
1 800 361-9596

English version available upon request

Vos droits sont respectés et protégés

7. Pouvez-vous consulter ou faire corriger les renseignements contenus dans votre Dossier de santé et savoir qui a eu accès à ces renseignements ?

Oui, vous pouvez :

- consulter, sans frais, vos renseignements de santé ;
- obtenir une copie de votre Dossier de santé moyennant certains frais de reproduction ;
- demander qu'une information inexacte soit corrigée ;
- consulter la liste des intervenants qui ont eu accès à votre Dossier de santé.

Il suffit d'en faire la demande auprès des sites cliniques participants (consultez la liste à l'endos de ce dépliant).

Pour savoir comment ou pour plus d'informations, consultez le site Internet du Dossier de santé du Québec à l'adresse :

www.dossierdesante.gouv.qc.ca

ou appelez au numéro de téléphone de Services Québec :

418 644-4545

Pour les personnes sourdes et malentendantes :
1 800 361-9596

8. La confidentialité de vos renseignements de santé est-elle assurée ?

Oui, plusieurs mesures sont prévues pour protéger vos renseignements personnels et en assurer la confidentialité et la sécurité. Les renseignements contenus dans votre Dossier de santé ne peuvent être utilisés que dans le but de vous offrir des services de santé. Même avec votre consentement, les renseignements contenus dans votre Dossier de santé ne peuvent être communiqués, notamment :

- à un assureur, à un employeur ou à un intervenant qui exerce dans le domaine du contrôle ou de l'expertise (exemple : un médecin de la Société de l'assurance automobile du Québec ou de la Commission de la santé et de la sécurité du travail) ;
- à quiconque dans le but de conclure un contrat exigeant l'évaluation de votre état de santé (exemple : un contrat d'assurance, un contrat d'embauche, un contrat en cours d'emploi).

Vous pouvez formuler vos commentaires ou porter plainte en tout temps. Pour savoir comment ou pour plus d'informations, consultez le site Internet du Dossier de santé du Québec à l'adresse :

www.dossierdesante.gouv.qc.ca

ou appelez au numéro de téléphone de Services Québec :

418 644-4545

Pour les personnes sourdes et malentendantes :
1 800 361-9596

Le droit de refus

9. Pouvez-vous refuser d'avoir un Dossier de santé ?

Oui, vous pouvez, en remplissant le formulaire de refus que vous avez reçu par la poste et en le retournant avant la date limite indiquée sur le formulaire.

Si vous exprimez votre refus de participer au projet pilote avant la date indiquée sur le formulaire de refus, aucun Dossier de santé vous concernant ne sera constitué. Après cette date, vous pourrez, en tout temps, vous retirer du projet en vous présentant au site clinique participant que vous fréquentez (consultez la liste à l'endos de ce dépliant). Vous devrez alors avoir votre carte d'assurance maladie en main.

Pour les personnes de moins de 14 ans et les personnes inaptes, le refus doit être manifesté par leur représentant légal.

En cas de refus de votre part, aucun renseignement ne pourra être ajouté dans votre Dossier de santé. De plus, aucun intervenant ne pourra accéder à votre Dossier de santé, sauf s'il l'a consulté antérieurement à la date de votre refus et s'il justifie la nécessité d'y accéder.

Vous pourrez, en tout temps, participer de nouveau au projet pilote du Dossier de santé du Québec à la suite d'un refus. Vous aurez alors à signer un nouveau formulaire de participation dans un des sites cliniques participants.

Quoi qu'il en soit, avec ou sans le Dossier de santé, vous aurez toujours accès aux soins et aux services requis par votre état de santé.

Votre dossier de santé électronique

Pour mieux prendre soin de vous

Dossier de santé
Pour mieux prendre soin de vous



UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE

UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE

UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE

UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE

UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE

Un dossier électronique efficace pour améliorer votre suivi médical

En juin dernier, une partie de la population de la région de la Capitale-Nationale est devenue la première à vivre l'expérience du Dossier de santé du Québec (DSQ) dans le cadre d'un projet pilote. Ce projet vise à évaluer de nouvelles façons, pour les professionnels de la santé, de travailler ensemble afin d'assurer le suivi médical de leurs patients. Un groupe de médecine de famille (GMF) et une pharmacie participent déjà à l'expérimentation. À partir de novembre 2008, le projet pilote s'étend graduellement à d'autres sites de la région.

Ce dépliant est destiné, dans un premier temps, aux personnes qui reçoivent des services de santé au GMF St-Vallier ou au CLSC Basse-Ville, puis à la clientèle des sites qui s'ajouteront par la suite. À moins d'exprimer leur refus, ces personnes seront parmi les premières à bénéficier du Dossier de santé du Québec !



1. Le Dossier de santé du Québec, c'est quoi ?

Le Dossier de santé du Québec est un dossier de santé électronique qui permet principalement aux médecins, aux infirmières et aux pharmaciens de consulter et de transmettre, de façon simple et rapide, des informations pertinentes concernant l'état de santé de leurs patients.

Votre Dossier de santé contient des informations de base sur votre santé et complète vos dossiers conservés dans les établissements de santé, les cliniques médicales et les pharmacies. Il ne vient pas les remplacer.

2. Qui participe au projet pilote ?

Le Dossier de santé est attribué à toute personne qui réside dans la région de la Capitale-Nationale, qui est inscrite au régime d'assurance maladie du Québec et qui a un dossier médical dans l'un ou l'autre des sites cliniques participant au projet pilote (consultez la liste à l'endos de ce dépliant).

Les patients qui reçoivent des services de santé au GMF St-Vallier ou au CLSC Basse-Ville seront les premiers citoyens du Québec à bénéficier d'un Dossier de santé électronique. Plus tard, dès l'hiver 2009, d'autres patients et cliniciens de la région se joindront à eux pour participer au projet pilote.

3. Que contient votre Dossier de santé ?

Votre Dossier de santé ne contient **pas tous** vos renseignements de santé. Au cours du projet pilote, il contiendra progressivement :

- des informations permettant de vous identifier ;
- la liste des médicaments d'ordonnance que vous vous êtes procurés dans les pharmacies participantes ;
- les résultats de vos examens et analyses de laboratoire médical effectués dans les établissements participants (ces résultats pourraient remonter jusqu'au 1^{er} janvier 2007).

Plus tard, lorsque le développement du Dossier de santé du Québec sera plus avancé, ces renseignements s'ajouteront à votre Dossier de santé :

- la liste des médicaments qu'on vous a administrés dans un centre hospitalier participant ;
- les vaccins qui vous ont été administrés ;
- les résultats de vos examens d'imagerie médicale (exemple : radiologie, résonance magnétique, échographie) ;
- les résultats de vos examens de laboratoire d'exploration fonctionnelle (exemple : électroencéphalogramme, électromyogramme, spirométrie) ;
- vos allergies et intolérances ;
- d'autres informations de base que vous et un intervenant autorisé, par exemple votre médecin, conviendrez d'inscrire dans votre Dossier de santé (exemple : coordonnées des professionnels de la santé que vous consultez, traitements, port d'orthèse, présence d'un stimulateur cardiaque).



LE DOSSIER DE SANTÉ DU QUÉBEC
Pour mieux prendre
soin de vous

4. Qui peut consulter vos renseignements de santé ?

Des médecins, des infirmières, des pharmaciens et d'autres intervenants autorisés participent au projet pilote. Eux seuls peuvent consulter vos renseignements de santé, en totalité ou en partie, selon un profil d'accès bien défini par leur rôle professionnel.

À titre d'exemple, le médecin peut consulter l'ensemble des informations contenues dans votre Dossier de santé, alors que le biochimiste peut seulement consulter les informations utiles à l'accomplissement de ses tâches.

5. Comment fonctionne le Dossier de santé ?

Votre Dossier de santé ne contient aucune donnée au départ, à l'exception des résultats de vos examens et analyses de laboratoire médical effectués dans les établissements participant au projet pilote (ces résultats pourraient remonter jusqu'au 1^{er} janvier 2007). Il est alimenté au fur et à mesure que vous recevez des soins et des services dans l'un ou l'autre des sites participants.

Les différents professionnels de la santé que vous consultez pourront vous identifier et accéder à votre Dossier de santé par vos nom, prénom, date de naissance, sexe ou numéro d'assurance maladie.

Ces intervenants autorisés devront obligatoirement s'authentifier avant de pouvoir consulter ou alimenter votre Dossier de santé. Des mesures de sécurité rigoureuses et un mécanisme d'accès hautement sécurisé sont prévus afin d'établir la responsabilité des actions posées par les différents professionnels. Évidemment, les intervenants qui ne sont pas autorisés ne pourront pas avoir accès à votre Dossier de santé.

Le Dossier de santé du Québec n'est pas une carte à puce. Afin d'y accéder, l'intervenant autorisé doit se servir d'un dispositif de sécurité que lui seul possède et auquel est associé un profil d'accès personnalisé. Il doit également saisir un mot de passe personnel lorsqu'il utilise ce dispositif.

Sites participant au projet pilote

Sites participants	Pharmacies
Sites cliniques	
Groupe de médecine de famille St-Vallier 205, rue Montmagny, bureau 201, Québec	Pharmacie Christian Vézina 210, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec Membre du groupe Brunet
CLSC Basse-Ville du CSSS de la Vieille-Capitale 50, rue Saint-Joseph Est, Québec	Pharmacie Pierre-Yves Hébert et Yves Ferlatte 205, rue Montmagny, Québec Membre du groupe Uniprix
Laboratoires	
Laboratoire du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUQ) 2705, boulevard Laurier, Québec	Pharmacie Pierre-Yves Hébert et Yves Ferlatte 707, boulevard Charest, Québec Membre du groupe Familiprix
Laboratoire de l'Hôtel-Dieu de Québec (CHUQ) 11, Côte-du-Palais, Québec	Pharmacie Éric Preston 138, rue Saint-Vallier Ouest, Québec Membre du groupe Jean-Coutu
Laboratoire de l'Hôpital Saint-François d'Assise (CHUQ) 10, rue de l'Espinay, Québec	
Laboratoire de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (CHA) 1401, 18 ^e Rue, Québec	

Autres sites participants dès l'hiver 2009

Sites cliniques	Pharmacies
Clinique médicale Pasteur 770, 1 ^{ère} Avenue, Québec	Pharmacie Pierre-Yves Hébert et Yves Ferlatte 745, 3 ^e Avenue, Québec Membre du groupe Uniprix
Clinique externe du diabète et vasculaire de l'Hôpital Saint-François d'Assise (CHUQ) 10, rue de l'Espinay, Québec	Pharmacie Pierre-Yves Hébert et Yves Ferlatte 770, 1 ^{ère} Avenue, Québec Membre du groupe Familiprix
Clinique externe des maladies pulmonaires et obstructives chroniques de l'Hôpital Saint-François d'Assise (CHUQ) 10, rue de l'Espinay, Québec	

UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE

UN OUTIL ESSENTIEL ET SÉCURITAIRE